



Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_095

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (42) :

STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :

FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (3) :

MARTIN Dominique, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Social - Accès aux droits - Santé - Missions locales - Approbation des rapports d'activités 2025 et versement des subventions 2026

Madame la Présidente indique que Mme HERRY Marie-Hélène, conseillère communautaire fait l'objet d'un arrêté de déport concernant ce point. En conséquence, elle ne peut participer ni aux débats, ni au vote concernant cette affaire, et est sortie de la salle. Puis, Madame la Vice-Présidente rappelle au conseil communautaire que les missions locales interviennent pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture...

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Les missions locales du Pays de Ploërmel – Coeur de Bretagne et du Pays de Redon et Vilaine œuvrent en complémentarité sur deux secteurs du territoire de l'Oust à Brocéliande communauté (secteur Malestroit-Guer) / secteur La Gacilly). Les deux associations réalisent des temps de permanences délocalisées.

Conformément à l'an dernier, Madame la Vice-présidente propose d'attribuer une subvention de 1,52€/ habitant au prorata de la population des secteurs couverts respectivement par les deux missions locales, soit les sommes de :

- Mission locale du Pays de Redon et Vilaine : $10\,050 \times 1.52 = 15\,276 \text{ €}$
- Mission locale du Pays de Ploërmel – Coeur de Bretagne : $30\,343 \times 1.52 = 46\,121,36 \text{ €}$

A noter que ne prennent pas part au vote : M. David Naël, Mme Sylvie Guillemot, Mme Marie-Hélène Herry, Mme Marion Le Pogam, Mme Christelle Marcy.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- DE PRENDRE ACTE des rapports d'activité**
- DE PRENDRE ACTE des conventions telles que proposées en annexe**
- D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

4 ne prenant pas part au vote

MARCY Christelle, NAEL David, LE POGAM Marion, GUILLEMOT Sylvie

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

